BREVITIES OF FUN.

Two Points of View.—"You, sir," said the poet, "are a bad judge of poetry." "I, sir," retorted the editor, "am a judge of bad poetry."—Cincinnati Enquirer.

She—"You don't see as many women cyclists wearing bloomers as you used to." He—"No; I guess they are afraid of being enlisted."—Yonkers Statesman.

A Half Memory.—Teacher—"Who discovered America?" Street Gamin (after deep thought)—"I disremember his name, but he was a Dago."—N. Y. Weekly.

A Recommendation.—Mrs. Newed (engaging cook)—"Have you had much experience?" Cook—"Well, mum, I've worked for tin families in th' lasht two wakes."—Harlem Life.

"A strange woman rang our bell today, and asked me to lend her an umbrella." "Did she offer any security?" "Yes; she said I was just as apt to get it back as if I lent it to somebody I knew."—Puck.

In War Times.—Johnny (reading)—"Say, grandpa, what does the three r's mean?" Grandpa—"When I was a boy it meant reading, 'riting, and 'rithmatic." Johnny (disgustedly)—"Pshaw! I thought it meant Rossevelt's Rough Riders."—Brooklyn Life.

Their Style of Ammunition—"Did you say you found a large amount of fighting equipment on that newspaper man?" asked the Spanish officer. "Yes, sir. There were enough lead pencils and blank paper to have enabled us to win half a dozen victories."—Washington Star.

Taking No Chances.—Mrs. Wickwire—"If you could stop drinking if you chose, why don't you choose?" Weary Watkins—"Missis, I had a second cousin out west who had his eye shot out for refusin' a drink, an' I don't want to take no chances of meetin' his sad fate."—Indianapolis Journal.

At the Reception.—Giddy Young Thing—"Do you know that as Hamlet you reminded me very much of Booth?" Eminent Young Tragedian—"Ah, indeed?" Giddy Young Thing—"Yes; your costume was almost exactly like the one he used to wear when he played that part."—Chicago Daily News.

SCHOOLBOY DEFINITIONS.

Odd Collections of Latin and Greek Answers of a London Teacher.

English schoolboys are put into Latin and Greek at an early age, and such trifles as arithmetic, history and geography are left for later years. A teacher in a London school has collected the following gems in the way of definitions that make us wonder what text books the boys could have read.

Esau was a man who wrote fables, and who sold the copyright to a publisher for a bottle of potash.

Titus was a Roman emperor, supposed to have written the "Epistle of the Hebrews." His other name was Oates.

Oliver Cromwell was a man who was put into prison for his interference in Ireland. When he was in prison he wrote "The Pilgrim's Progress," and married a lady called Mrs. O'Shea.

Wolsey was a famous general who fought in the Crimean war, and who, after being decapitated several times, said to Cromyell: "Ah, if I had only served you as you have served me, I would not have been deserted in my old age!"

Wesley was the founder of the Wesleyan chapel, who was afterward called Lord Wellington. A monument was erected to him in Hyde Park, but it has been taken down lately.

Hamlet was weakminded; fond of study. But was too weak to fulfill his duty which the ghost had told him. He was very good to his mother. He profanes madness, he really only puts it on, but some people say he was mad. One day when he was fighting, the king asked him if he would have something to drink, and he had put poison in it, and Hamlet said he would wait, the queen took it and then she falls down dead. Hamlet immediately stabs his father and drinks the poison and dies.

Explain the words fort and fortress. A fort is a place to put men in, and a fortress a place to put women in.

The two chief volcanoes in Europe? Sodom and Gomorrah. — Golden Days.

Paying the Penalty of Greatness.

"How's your brother, Tommy?"

"Ill in bed, miss; he's hurt himself."

"How did he do that?"

"We were playing at who could lean farthest out of a railway carriage window, and he won."—Stray Stories.

Cloth of Wonderful Durability.

The cloth of the old Egyptians was so good that, although it has been used for thousands of years as wrappings of the mummies, the Arabs of to-day wear it. It is all of linen, the ancient Egyptiane considering wool unclean.—Leisure Hours.

HE CROWDED HIM.

How George Secured Her Father's Consent to Their Marriage.

"You say that George is going to marry Mabel Brown?"

"That's right."

"But how on earth did he get the old man's consent?"

"He worked it beautifully. You know the old man is pretty green on the wheel, and as nervous as a tea-guzzling old maid. He's reached that stage where he is dead afraid somebody will run into him, and—well, George took advantage of it. He waited until he could catch the old man alone in the park, and then he came up alongside of him. The old man almost tumbled off when George spoke to him, but he made a brave attempt at a bluff. 'Excuse me,' said George, 'for breaking in upon the pleasure of your ride, but I have some business of importance to transact with you.'

"'I never talk business when I'm cycling,' said the old man, with his eyes firmly glued to the front wheel.

"'Oh, don't you?' said George, as he sheered in towards him.

"'Wow!' said the old man, with a violent wabble. 'What do you want?'

"'I want to marry your daughter!' said George.

"'What!' roared the old man. 'Well, you don't—keep away, darn you!' for George was again crowding him.

"'I love her,' said George, 'and she loves me—'

"'Nonsense!' snorted the old man.

"'Eh?' said George, and pushed up a little closer.

"'Go way, you idiot!' howled the old man, 'or you'll have me in the ditch!'

"But George crowded him still closer.

"'Then I have your consent?' he asked.

"'No—yes—get away—you may have her—pull out!' bellowed the old man, in an agony of terror.

"'Thank you,' cried George, with a howl of delight, and rode away full tilt to carry the good news to Mabel."—Cycling Gazette.

WIVES AS PROPERTY.

Polygamy as It Is Practiced in Parts of Africa.

One of the problems of civilized man is how to live with a wife. The question that worries the Pondo is how to get along with only one. Monogamy is to him a condition of abject poverty. When, however, he can afford the luxury of three or four wives, he is fairly assured of success in life, and with half a dozen he is rolling in wealth. The explanation of this paradox is simple: Whereas civilized man is supposed to support his wife, the Pondo leaves to his women folk the privilege of supporting him. This shows that a savage is not necessarily a fool. Mr. James O'Haire, missionary of the Catholic church in Umtata, explains the working of the system in a letter. "Polygamy," says he, "is the very life's support of the Pondos; the number of wives a man has settles the question as to his previous wealth, for each wife was bought, and for her he must have paid from eight to 30 oxen; and now his wealth may be estimated by the number of wives and children, because the whole affair may be simply described as natural human farming. Each daughter is worth, say, ten oxen; if she is well built and pretty, she may sell for 40; then, too, the sons work in the care of cattle, for the whole Kaffir property consists in cattle. The wives work, and so do the daughters. But the head of the family, the man, works no more after marriage." The "dignity of labor" is so noble a thing that one cannot but admire the complete self-abnegation of the polygamous Pondos in leaving it all to their females. And yet the absence of work does not seem to prey upon their spirits. "They are as happy as the day is long; they all smoke tobacco and drink beer, and eat mealies and beef, or the flesh of wild animals or wild birds. They sleep a great deal, and then rise and laugh and sing and dance, and play and work a little, and are without a solitary care, without sadness or sorrow."—South Africa.

A Furlough Defined.

"What is a furlough?" asked a Columbus (O.) teacher.

"It means a mule," was the reply of Mary.

"Oh, no," replied the teacher; "it doesn't mean a mule."

"Indeed it does!" said Mary. "I have a book at home that says so."

"Well," said the teacher, now thoroughly interested, "you may bring the book to school and we'll see about it."

The next day Mary brought the book, and in some triumph opened to a page where there was a picture of a soldier standing beside a mule. Below the picture were the words: "Going Home on His Furlough."—Chicago Journal.

A Peculiar Fact.

One of the London evening newspapers, after telling of a man who fell headforemost into a water butt, concludes: "When rescued he was found to be dead."—Judy.

THE RICHEST WOMAN.

Queen Victoria's Wealth and the Sources from Which It Came.

Theoretically the ruler of Great Britain receives no compensation, but is entitled to what are known as the hereditary revenues of the crown, and they make a curious inventory. In early times almost everybody had to pay a "royalty" upon his earnings to his sovereign, hence the origin of that word which is in common use over the world to-day. In 1830, however, William IV. made an arrangement with parliament, which was confirmed by Queen Victoria upon her accession to the throne, under which all of the hereditary revenues and the proceeds of the royal estates were surrendered in exchange for a permanent allowance. It was a good trade on both sides. The legitimate revenues of the queen at the present day would largely exceed this sum, but on the other hand she is relieved entirely from responsibility and annoyance, and knows exactly what she has to depend upon. The increase in values and royalties has been so great that if she received the hereditary revenues she would be worth a great deal more money than she is to-day. She would have all confiscated estates, all the property of felons and outlaws, all wrecks, flotsam and jetsam, and all penalties and fines collected by the courts; but the only rights of this kind that she retains are the so-called "royal fish," that is, any whales or sturgeons caught upon the coast of the United Kingdom.

Thus, from the time that she was crowned Queen Victoria has been in receipt of an income amounting to about $3,000,000 a year. From this she pays all the expenses and salaries of her household, charities, pensions, and other charges imposed upon the sovereign, be they more or less. She has $300,000 per annum for pocket money, of which no account is ever asked. The salaries of her household amount to about $600,000, and the other expenses to about $750,000 per year; $60,000 is given to her for "bounties and alms" and $96,000 for annuities and pensions. In addition to this the other members of the royal family receive annuities amounting to $865,000.

From the duchy of Lancaster the queen receives about $450,000 a year, which she has no need to touch at all, and probably invests in bulk as fast as it comes to her. This income of itself, since she has been upon the throne, with interest, would aggregate $40,000,000.

She has received several large legacies. In 1852 James Camden Nield bequeathed to her majesty an estate amounting to about $4,000,000, which pays a large revenue. In 1877 Mr. C. M. Newhouse left her several hundred thousand dollars in his will and she has received a number of other less valuable bequests from loyal subjects and admirers who have no direct heirs. These bequests to the queen are more numerous than the public has knowledge of, and the utmost caution is exercised regarding their acceptance, lest she may be involved in litigation or notoriety. Several large estates have been declined in order to avoid contests in the courts with relatives who thought they were entitled to the money. A few years ago her majesty had a very narrow escape. An old Scotch bachelor bequeathed to her a fortune amounting to several hundred thousand pounds invested in the shares of a bank, which two or three years later failed with a tremendous crash and liabilities of nearly $60,000,000. It was then disclosed that only 15 per cent. of the face value of the shares had been paid in, and the stockholders were immediately assessed 85 per cent. of their nominal holdings to meet the obligations of the institution. Had it not been for the caution and foresight of Earl Sidney, Queen Victoria would have accepted this legacy, and been the loser instead of the gainer by several million dollars.—William Eleroy Curtis, in Chautauquan.

A Fatal Mistake.

"Yes, madam, it is a fatal mistake to neglect your teeth. I lost a great deal of money through an oversight of that very sort. I had a rich uncle who promised to make me his heir. He went to sea. During a sudden storm he fell overboard, and a shark at once grabbed him. My uncle was a stout man; the shark was old. Moreover, he had never taken care of his teeth, and they were wretchedly poor. In short, he couldn't hold on to my uncle, who kicked himself loose from the man-eater and was picked up by a boat."

"But how did you lose the money?"

"My uncle lived long enough to alter his will. Oh, that neglectful shark!"—Cleveland Plain Dealer.

Manila's Preeminence.

"It is said that Manila has the largest cigar factory in the world."

"Is that so? Then that makes two of the largest things in the world that Manila has."

"What's the other?"

"The largest submarine fleet of warships."—Chicago Daily News.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement pour l'année Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Bâtisse en Briques à Trois Etages, couverte en Ardoises, située No 321 rue Royale (ancien No 67),

Entre les rues Bienville et Conti; Terrains 20' x 120'.

W. C. Faust et al, Receveurs de la Pelican Homestead and Building Association vs John B. Laguaite,

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 56,567—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourtes des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 30 juin 1898, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 64 borné par les rues Royale, Conti, Bienville et Bourbon, ledit lot mesurant, en mesure française, vingt pieds de face à la rue Royale sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les bâtisses qui s'y trouvent étant connues par le No 67 rue Royale.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Dinkelspiel & Hart; Chrétien & Suthon; et E. J. Méral, avocats pour les plaignants.
28 mai—28juin— 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée, Connue comme No 1835 rue St-Philippe,

Entre les rues Roman et Derbigny.

A. Denis vs Mme Joseph Fortune et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,793—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 21 juillet 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'ilet borné par les rues St-Philippe, Roman, Derbigny et Ursulines, désigné comme lot No 19, dans l'ilet 227, et mesurant trente-deux pieds de face sur la rue St-Philippe, par soixante-dix-neuf pieds deux pouces de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse Orléans.
Omer Villeré, avocat du plaignant.
17 juin—17 18 24—1 8 15 21 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District.

Connue comme No 910 rue Eleanore, entre les rues Camp et Chestnut.

Mutual Loan and Building Company vs Veuve et Héritiers de Wm Ryerson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 55,845.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 juillet 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations etc, qui s'y trouvent situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Eleanore, Camp, Chestnut et la ligne Bloomingdale, désigné comme lot No cinq sur un croquis par C. M. Williams, député voyer de ville, 14 décembre 1895, annexé à un acte pardevant J. R. Légier, notaire, 17 décembre 1895, et mesurant conformément audit plan, trente pieds de face à la rue Eleanore, la même largeur dans le fond sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Dart & Kernan, avocats pour les plaignants.
11 juin—11 17 24—juil 1 8 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur et Améliorée dans le Quatrième District.

Connue comme No 2807 rue Magasin, entre les rues Washington et Sixième.

James A. Koehl vs Nicholas E. Baumgarden.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 56,544—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 30 juin, 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, coutumes et servitudes là-dessus y appartenant en quelque sorte ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, étant le lot No 2 dans l'ilet compris entre les rues Washington, Magasin, Sixième et Camp et mesurant trente pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Magasin, sur une profondeur de cent-vingt pieds entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Canditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dinkelspiel et Hart, avocats pour le plaignant.
27 mai—27 28—juin 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du Contenu et Installations d'un Restaurant et Coffee Stand

Et aussi un Cash Register.

Jean M. Gele vs Fred. T. Bosworth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,338—En vertu d'un ordre de vente daté 23 juin 1898, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI 5 juillet 1898, à l'heure ci-dessous mentionnée, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1 Sur les lieux, Nos 1835 et 1837 rue Melpomène, à 10:30 A. M., le contenu et installations du Restaurant et Coffee Stand, sur les dits lieux, consistant en comptoire, tables, chaises, vaiselle et verreries, glacière, divers, etc., d'après inventaire.

II En mon entrepôt, rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres, à 1 heure P. M., un lot d'installations pour un Coffee Stand, tables, chaises, verres, vaisselle, etc., d'après inventaire enregistré.

Aussi un Cash Register.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Benj. Ory, avocat pour le plaignant.
24 juin—24 29—juil—5

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur et attrayante dans le Sixième District.

Les bâtisses portant le No municipal 4525 rue Prytanée, entre les rues Jena et Cadiz.

Mme Elmina Bienvenu, veuve de Gustave Marigny, vs Mme Matilda Fentress, femme de Girault Farrar, et Girault Farrar, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,765—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 28 juillet 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée Cadiz Jena et Pitt, mesurant soixante pieds de face à la rue Prytanée sur deux cents pieds de profondeur entre lignes parallèles, courant de la rue Prytanée à la rue Pitt; ledit morceau de terre est à une distance de quatre-vingt-dix pieds de l'encognure des rues Prytanée et Cadiz et des rues Pitt et Cadiz et est composé des lots Nos 6, 7, 14 et 15 sur un plan de l'ilet No 58, par A. Toledano, en date du 17 juin 1858.

2° Une certaine portion ou morceau de terre, située dans le même district et ilet que la susdite propriété, mesurant trente pieds de face à la rue Prytania trente pieds de face à la rue Pitt sur une profondeur de deux cents pieds, traversant de la rue Prytanée à la rue Pitt, ladite portion de terre est à une distance de cent cinquante pieds sur la ligne la plus près de la rue Cadiz.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les dites propriétés et les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Grima et Queyrouze, avocats du plaignant.
24 juin—24—juil 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Troisième District.

Formant le coin des rues Marigny et Remparts, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Mandeville et St-Claude.

Mme Mary Gehlbach vs Succession de Pierre Canteron.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 56,797. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de district pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville le JEUDI 21 juillet 1898 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts (anciennement Amour) Marigny, Mandeville et St Claude (anciennement Bons Enfants) et le lot formant l'encognure des rues Remparts, (anciennement Amour) et Marigny et lequel lot mesure en mesure française 30 pieds de face à la rue Marigny par soixante pieds de profondeur et de face sur la rue des Remparts (anciennement Amour).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Theo Peters avocat pour le plaignant,
18 juin —18 19 24—juil 1 8 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Propriété de valeur du Premier District.

Connue comme le No 431 rue Johnson entre les rues Commune et Gravier.

Thomas L. Bayne, tuteur, vs F. P. Stone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 56,845.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 28 juillet 1898, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, anciennement appelé la Seconde Municipalité, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, Galvez et Johnson, désigné comme lot 7 sur un plan fait par C. A. Hedin, architecte, en date du 15 avril 1850 et déposé pour référence dans le bureau de Michael Gernon, notaire en cette ville, et conformément audit plan comme aussi sur un croquis annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero jr. notaire, le 17 janvier 1885; ledit lot mesure, en mesure américaine, trente pieds onze pouces de face sur la rue Johnson par cent trente deux pieds trois pouces cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Denegre, Blair & Denegre, avocats pour le plaignant.
24 juin—24 25—juillet 1 8 15 22 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur du Sixième District.

Louis Mathis and James H. Maloney vs Union Manufacturing & Lumber Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 54,430—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 14 juillet 1898, à midi, de la propriété ci-après decrite, à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Jéna et Water, l'avenue Napoléon et le fleuve Mississipi. Lesquels dits lots sont désignés par les numéros huit et neuf et mesurant chacun trente pieds un pouce et sept lignes de face à la dite rue Water par toute la profondeur, à partir de la dite rue Water au fleuve Mississipi avec les droits de batture et l'accroissement qui pourrait se former par ledit fleuve.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant pour payer la réclamation du plaignant, soit de $875 avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $1000, à partir du 1er janvier 1897 au 31 mars 1897 et un même intérêt sur $875 à partir du 31 mars 1897 jusqu'au paiement final, et une autre somme de $1000 avec 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du 1er octobre 1895 jusqu'au paiement final. 5 pour cent sur tout le montant pour honoraires d'avocat, $3, frais de copie de l'acte de vente et hypothèque, $1, frais de l'enregistrement les frais et charges dans l'affaire et la vente et les taxes à 1897 inclusivement s'il y en a de dûes.

2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère, le paiement d'un billet de $1000, avec 8 pour cent d'intérêt par an, à partir du 1er octobre 1895 jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur ladite propriété, en concurrant avec la réclamation du plaignant, conformément à un acte passé pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 17 mars 1896, livre des hypothèques 162, folio 310.

3° Et le reste du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Robert J. Maloney, avocat du plaignant.
10 juin—10 11 17 24—juil 1 8 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée dans le Premier District.

Connu comme No 933 rue Terpsichore entre les rues Annonciation et Constance.

Michael McQuade vs James David Coleman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,538—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, JEUDI, 30 juin 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Terpsichore, Melpomène et Constance, désigné par le numéro dix-sept sur un plan dressé par C. F. Zimple, architecte, daté le 3 janvier 1883 et déposé pour références en l'étude de Jules Mossey, alors notaire, lequel lot mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Terpsichore, sur une profondeur de cent vingt sept pieds huit pouces et deux lignes.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
P. M. Milner, avocat des plaignants.
18 juin—18 19 24—1 8 15 21 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Troisième District.

Raoul Vallon et Wm. L. McConnico, Liquidateurs, etc., vs Lazarus Gardner,

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 55,047—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 14 juillet 1898, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendences qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Joseph, Camp, Julia et St-Charles, désigné par la lettre "H" et mesurant vingt trois pieds 6 pouces de face à la rue St Joseph, sur une profondeur de cent trente pieds trois pouces et deux lignes entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée dans le fond de cinq pieds sept pouces et quatre lignes de largeur, ouvrant à la rue St-Joseph—en commun avec les lots A, B, C, G et H.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Félix J. Dreyfous, avocat pour le plaignant.
10juin—10 11 17 24—juillet 1 8 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés améliorées du Premier District,

Connues comme les Nos 1012 et 1014 rue Magasins, entre Delord et Poeyfarré.

Bernard P. Marigny vs Lawrence Hart

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,350—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 30 juin 1898 à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Foucher, Delord et Poeyfarré, désigné par le No Quatre sur un plan fait par G. T. Dunbar, ancien voyer en cette ville, le 12 novembre 1846, déposé comme plan No 46 de son livre de plans No 2 dans le bureau de William Christy, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-quatre pieds cinq et 2/7 pouces de face à la rue Magasins sur cent treize pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles, borné dans le fond par une allée de onze pieds onze pouces de largeur commun au dit lot et autres, le tout mesure américaine.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, etc., et les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, etc., situé dans le même district et ilet et se joignant à la propriété décrite ci-dessus et mesurant vingt quatre pieds cinq pouces et 2/7 de pouce de face à la rue Magasins sur cent treize pieds deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
Frank HoGloin, avocat pour le plaignant.
28mai—28 29—juin 3 10 17 24 30

VENTE PAR LE CONSTABLE.

Reilly et Frawley, en liquidation vs Martha Waters.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—No 34,030—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, devant la maison de Cour, sur la rue Camp, entre les rues Lafayette et Girod, MARDI, 5 juillet 1898, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 13, borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Rendon et Lopez, désigné par le No 16 et mesurant plus ou moins 30 pieds de face à la rue St-Philippe par 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot formant l'encognure des rues Lopez et St-Philippe.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.
4juin—4 10 17 24 30—juillet 5.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur et améliorée, dans le Sixième District.

Connue comme le No 1216 avenue de la Louisiane, entre les rues Chestnut et Camp, et d'une portion de terre dans le fond du No 3319 rue Magasins.

Michael McQuade vs Louis C. Grevenig.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,674.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI 21 juillet 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

I—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet 274, borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Chertnut Delachaise et Camp, mesurant cinquante-deux pieds deux pouces et quatre lignes de face à l'avenue de la Louisiane sur cent soixante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Lequel lot est composé des subdivisions suivantes, démontrées sur un plan annexé à un acte passé pardevant Charles J. Andry, ancien notaire, le 24 novembre 18 0; 1 d'un lot mesurant quarante-un pieds huit pouces de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt-huit pieds de profondeur, mesure américaine, lequel est composé du lot entier No 5 et d'une portion du lot No 4 sur un plan du Faubourg Plaisance, par C. A. Hedin, ingénieur, et déposé dans le bureau de Théo Guyol, ancien notaire, et est désigné par lettre C, en encre rouge, sur un plan fait par Louis N. Pilié, voyer de ville, en date de ilet 1894, et annexé à un acte de vente [illegible] C. Bach à W. P. Nicholls, passé pard[illegible] Samuel Flower, notaire, le 23 août [illegible]

2° D'une portion de terre tou[illegible] lot ci-dessus décrit, désigné par [illegible] B sur le dit plan de L. H. Pilié, vo[illegible] ville étant composé d'une portion de [illegible] 11 sur ledit plan du faubourg Pla[illegible] mesurant dix pieds six pouces et qu[illegible] sur l'avenue Louisiana parcent soixa[illegible] de profondeur entre lignes paralell[illegible] d'une portion de terre étant directem[illegible] le fond du dit lot C, ci-dessus décrit [illegible] rant dans le fond quarante et un pi[illegible] pouces par trente deux pieds de profo[illegible]

II—Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations [illegible] tuée dans le sixième district de cette ville dans l'ilet 217, borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Magasins, Camp et Toledano, désigné par la lettre S, étant dans le fond du lot No 5 dudit ilet et a une distance de cent seize pieds de la rue Magasins et mesurant trente deux pieds quatre pouces dans le fond du lot No 5 sur une profondeur entre lignes égales et parallèles vers la rue Camp de quarante-deux pieds huit pouces plus